

Point de contact franco-allemand pour la justice en région frontalière

Appel à manifestation d'intérêt adressé aux avocats, notaires et commissaires de justice bilingues pour des permanences

Le projet « Justice sans frontière » est né d'une initiative commune entre le tribunal de Strasbourg, le Landgericht d'Offenbourg et le Centre Européen de la Consommation (CEC) qui ont dans la pratique constaté le problème suivant : en raison de la barrière de la langue, du manque de connaissance de l'autre système judiciaire et de ses procédures, il est difficile pour les citoyens français et allemands de la région frontalière de faire valoir leurs droits dans le pays voisin.

Ce nouveau point de contact franco-allemand pour la justice en région frontalière a pour objectif de surmonter les obstacles existants dans l'accès au droit transfrontalier. Pour cela, il offre une aide concrète pour faire valoir ses droits dans le pays voisin, notamment grâce à des consultations de 20 à 30 minutes avec des avocats, notaires et commissaires de justice bilingues français et allemands.

Alors que ces consultations sont gratuites pour les justiciables, les professionnels du droit qui assurent les permanences reçoivent une indemnité, à l'instar des point-justice en France.

Ces consultations seront proposées une fois par mois (2-3h par professionnel du droit) dans les locaux du CEC à Kehl dans les domaines juridiques les plus pertinents pour la région frontalière.

Le point de contact franco-allemand pour la justice recherche des avocats, notaires et commissaires de justice bilingues pour conseiller les citoyens germanophones sur des questions de droit français (selon leur spécialisation en droit de la famille, droit des successions, droit de la sécurité sociale, droit pénal, droit immobilier, droit fiscal, droit des contrats).

Les avocats intéressés peuvent s'adresser directement aux barreaux auxquels ils sont inscrits.

Les notaires et commissaires de justice intéressés peuvent s'adresser directement à leurs chambres.

Pour plus d'informations sur le projet "Justice sans frontière", voir le site :

[Justice sans frontière | cec-zev.eu](http://cec-zev.eu)

Porteur du projet : Centre Européen de la Consommation (CEC)

Partenaires financiers : L'Union européenne (dans le cadre du programme Interreg VI Rhin-supérieur), Conseil départemental d'accès au Droit du Bas-Rhin (CDAD 67) / Ministère de la Justice, Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, Eurométropole de Strasbourg, Ville de Strasbourg, Ministerium der Justiz und für Migration Baden-Württemberg, Ministerium für Ernährung, ländlichen Raum und Verbraucherschutz Baden-Württemberg.

Partenaires associés : Ordre des avocats de Strasbourg, Chambre des notaires du Bas-Rhin, Chambre régionale des commissaires de justice de la Cour d'Appel de Colmar, Maison de la justice et du droit de Strasbourg, Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, Frontaliers Grand Est, Rechtsanwaltskammer Freiburg, Anwaltverein Offenburg e. V., Deutscher Gerichtsvollzieher Bund - Landesverband Baden-Württemberg e. V., EVTZ Eurodistrict PAMINA und INFOBEST PAMINA.